



JUDO CLUB
DE TAVEL



REPRISE MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT par internet puis, **Mener l'attestation de santé généré par le site France Judo (attention pas de mail)** le samedi 6 septembre 2025 entre 9H00 et 12H00 au gymnase de Tavel à l'occasion de la journée des associations

Les pratiquants devront impérativement AVOIR REMIS UN DOSSIER COMPLET avant de démarrer l'activité.

Contact :Tél. :

06.63.43.78.62

06.70.65.39.02

Mail :

monclubdejudo1@gmail.com

Site internet :

<https://judo-club-tavel.ffjudo.com/>

Suivez-nous sur
Facebook et Instagram.

- En ce qui concerne la fréquence des entraînements **JUDO**, ils se font à raison de **2 fois** par semaine, **3 fois** minimum pour les enfants souhaitant faire des compétitions.

A partir de benjamins les judokas désirant pratiquer la compétition pourront s'entraîner au Dojo d'Orange,vois avec le professeur.

Dossier d'inscription:

- ✓ **Demande de licence à faire auprès de la FFJDA (en ligne site France JUDO)**
 - ✓ **L'attestation de santé généré par le site France Judo à rendre le samedi 6 septembre 2025 entre 9H00 et 12H00 au gymnase de Tavel à l'occasion de la journée des associations**
 - ✓ **Règlement en ligne CB (possibilité en 3 fois) ou espèces au club (règlement à l'année obligatoire)**
- Nous vous rappelons que par mesure d'hygiène et par respect pour les utilisateurs du dojo, tous les judokas devront se munir **de zoori** (claquettes) **réservées pour le trajet du vestiaire au tatami**, **d'une petite serviette** pour le séchage après lavage des pieds, avoir les ongles des mains et pieds **coupés courts et propres**, **maquillage et bijoux** interdits.

Avec nos souhaits de réussite pour cette nouvelle saison, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Judo Club de Tavel :

Le directeur technique :

Franck PELLEGRINO

Agnès TEISSONNIERE

Directeur Technique
Prof DEJEPS
C.N 6ème DAN

Professeur BPJEPS
C.N 4ème Dan

*extrait du règlement intérieur : La cotisation est annuelle, néanmoins une facilité de paiement est faite aux adhérents qui le désirent (paiement en 3 fois en CB en ligne via le compte Hello Asso ou paiement en espèces en une seule fois.

En cas d'abandon, d'arrêt ou déménagement, aucun remboursement ne sera fait.